



SAINT  
ETIENNE  
DU  
ROUVRAY

CCAS  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale | Séance du 20 septembre 2022

# Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2022-09-20-72 | Résidence autonomie Ambroise Croizat -  
Création d'un service de blanchisserie**  
**Rapporteur** Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11  
Nombre de pouvoir : 4  
Nombre d'excusés : 2  
Convoqué le 15 sept. 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

### **Etaient présents :**

Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Renaux, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Danielle Boulais, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Madame Michèle Henry.

### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Monsieur Didier Burg donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Alain Goussault donne pouvoir à Madame Annie Geslin.

### **Etaient excusés sans pouvoir :**

Monsieur Joachim Moyse , Madame Agnès Bonvalet.

**Vu :**

- La Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement conférant aux résidents autonomes une mission de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,
- Le décret 2016-696 du 27.05.2016 fixant les prestations minimales délivrées par les résidences afin de garantir la qualité d'accueil des résidents,
- Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 19.12.2016 et ses avenants entre le Département de Seine-Maritime et le Président du CCAS de Saint-Etienne-du-Rouvray, gestionnaire de la résidence autonomie Ambroise Croizat, fixant notamment les règles d'attribution d'un forfait autonomie et précisant dans son article 3 les objectifs fixés dans le cadre de ce CPOM s'agissant de l'ensemble des **prestations minimales**, individuelles ou collectives (2016-2020),
- Les annexes 1 et 2 du CPOM 2016-2020 ; la première annexe intitulée « diagnostic partagé » de la résidence autonomie valant évaluation interne et la seconde annexe intitulée « objectifs opérationnels pluriannuels » en date du 12.11.2020,
- Le renouvellement du CPOM 2016-2020 en date du 29.10.2021 reprenant comme l'un des objectifs la mise en place d'un service de blanchisserie,
- La délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 05.04.2022 validant le projet d'établissement de la résidence autonomie Ambroise-Croizat, prévoyant dans son annexe « fiche action n°5 » la mise en place d'un service de blanchisserie,

**Considérant :**

- L'obligation faite aux résidences autonomie de proposer par tous les moyens un service de blanchisserie aux résidents de ces établissements,
- Le choix d'investir dans l'équipement d'une machine à laver et d'un sèche-linge pour assurer cette prestation à la résidence Croizat,
- Le choix de rendre cette prestation payante et de l'intégrer dans la facturation de la redevance d'hébergement mensuelle de l'usager (tels la téléassistance, les repas et boissons),
- La nécessité de rédiger un règlement de fonctionnement dédié à ce nouveau service,

**Le Conseil d'administration décide :**

- De valider :
  - La création de cette prestation blanchisserie,
  - Son règlement de fonctionnement joint en annexe,
- De fixer le coût de cette prestation de la façon suivante,
  - Une tournée machine à laver = 3 €
  - Une tournée sèche-linge = 2 €
  - Une tournée machine à laver et sèche-linge = 4.50 €
- De réviser cette tarification à chaque 1<sup>er</sup> septembre de l'année.

**Résultat du vote :**

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme,  
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "ROSE", written over a horizontal line.

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 26/09/22

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20220920-2022-09-20-72-DE

Publié ou notifié : **27 OCT. 2022**